

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 398

présenté par  
Mme Berger

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	262 000
<i>Dont titre 2</i>	0	262 000
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Fonction publique	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	262 000
<b>SOLDE</b>	-262 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement alternatif s'articulant avec l'amendement n° 397.

Nous proposons une autre possibilité de choix budgétaire pour subvenir à l'augmentation des moyens du Procureur de la République financier mentionné aux articles 705 et suivants du Code de procédure pénale et du Parquet national financier (PNF) qu'il dirige :

1. prélever 262000 euros dans l'action n° 01 « Etat-major et politiques transversales » du programme n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières », dans le présent amendement ;
2. appeler le Gouvernement à supprimer le prélèvement de ces mêmes moyens financiers au sein du programme « Conduite et pilotage de la politique de la justice » (Programme n° 310) dans l'action n° 04 « Gestion de l'administration centrale », ainsi qu'il est exposé dans l'amendement n° 397.